

Monsieur GIRY Dominique
6, impasse des Charmes
87920 CONDAT S/VIENNE

Condat, le 12 octobre 2018

Objet : Enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

J'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes au sujet de l'implantation d'une usine de méthanisation sur la ZAC de la Ribière à LIMOGES.

Si les démarches de recyclage et de valorisation des déchets constituent à la fois un défi et un enjeu majeurs de notre époque, il me paraît essentiel que le déploiement d'équipements industriels appelés à répondre à ces objectifs, doit être conduit de façon cohérente et concertée et non pas seulement à partir de critères purement technocratiques. A mon sens, une démarche écologique se doit en premier lieu, de situer l'être humain au centre des préoccupations en prenant d'abord en compte, pour le projet dont il est question, la préservation du bien-être des populations vivant et travaillant à proximité du site. Or, ne semblent avoir été retenus dans ce projet, que des facteurs économiques liés à la production de l'unité de fabrication de méthane. L'étude de l'environnement sociologique de la zone ne semble présenter qu'un intérêt négligeable. Or la ZAC de la Ribière, en cours de développement est déjà animée, très fréquentée ; un E.S.A.T. et des écoles ainsi que des zones pavillonnaires proches sont déjà exposées à des nuisances olfactives non négligeables (abattoirs, station d'épuration ...). L'installation d'usines de ce type, ailleurs en France, a montré les difficultés à maîtriser les pollutions induites par ce type d'activité. Alors, pourquoi vouloir implanter une telle installation en ville ? Ville qui par ailleurs s'honore, à juste titre, de proposer une excellente qualité de vie ! L'A 20 est proche certes, mais l'accès à la zone est inadapté à une activité qui devrait supporter quotidiennement l'arrivée de 72 tonnes d'intrants avec la circulation de 40 véhicules lourds en plus du trafic déjà saturé à certaines heures (ronds-points de la voie de liaison sud, par exemple). Le choix de Limoges jugé central pour la collecte puis la dispersion des digestats est déjà en soi une aberration : le nord de l'Indre serait le principal département pourvoyeur et client des matières traitées par l'usine ! A-t-on mesuré l'impact carbone d'un tel trafic ? Par ailleurs, les risques inhérents à ce type d'installation ne sont pas exclus, augmentant gravement en zone urbaine les conséquences d'un accident.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, j'exprime ma ferme opposition au projet d'implantation d'une usine de méthanisation sur la ZAC de La Ribière.

Dominique GIRY

